

• **Réhabilitation des réservoirs de Mandray et du Moncel :
acceptation du choix de la Commission d'Appel d'Offres**

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil municipal attribue le marché des travaux de réhabilitation des réservoirs de Mandray et du Moncel au groupement d'entreprises Hydr'eau Services – Lyonnaise des Eaux – EMTS – ADF Etanchéité, pour un montant de 273 900 euros HT, soit 328 680 euros TTC.

• **Décision modificative n°1 sur le budget de l'Eau**

Le Conseil municipal décide de modifier le Budget Primitif 2016 du Budget de l'Eau M49 en inscrivant en recette d'investissement – chapitre 16 – compte 1641 : + 250 000 euros, soit un total de 450 000 euros.

• **Réalisation d'un Contrat de prêt d'un montant de 450 000 euros
auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux d'eau**

Le Conseil municipal décide la réalisation d'un prêt d'un montant de 450 000 euros sur vingt ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux sur les réservoirs d'eau pluviale. Cet emprunt se compose de deux lignes de prêt (ligne 1 : 120 580 euros indexé sur le Livret A ; Ligne 2 : 329 420 euros à 1,14 %).

• **Renouvellement du contrat SEGILOG**

Le Conseil municipal décide de renouveler le contrat avec la société SEGILOG pour une période de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2019.

• **Modification des statuts de la CCSDDV en vue de la création d'un agglomération**

Considérant la volonté exprimée par les six Communautés de Communes concernées, que le futur EPCI prenne la forme d'une Communauté d'Agglomération dès le 1^{er} janvier 2017, le Conseil municipal adopte le projet de modification des statuts de la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges comme définis dans la délibération 2016-07-05 de cet EPCI.

• **Désignation des conseillers communautaires représentant Saulcy-sur-Meurthe
dans la future Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges**

Deux sièges étant attribués pour la représentativité de la commune de Saulcy-sur-Meurthe au sein du conseil de l'Agglomération, le Conseil municipal désigne, après vote à bulletin secret, Jacques Jallais et Fanny Wagner comme conseillers communautaires au sein du futur conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

- **Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le groupe AXA retenu par le Centre de Gestion des Vosges pour la couverture des agents municipaux.

- **Budget de l'Eau M49 : créances éteintes suite à une procédure de surendettement**

Le Conseil municipal accepte, sur demande de la trésorerie de Saint-Dié GPL, de passer en créances éteintes le montant de 41,89 euros suite à un dossier de surendettement.

- **Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP)**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux afin de sécuriser au mieux les bâtiments de l'école primaire Pierre-Bernard (mise en place d'une clôture de 2 mètres de haut, de deux portillons électriques donnant accès à chacune des cours de récréation et d'une porte d'accès de service sur l'arrière de la parcelle de l'école) pour un montant de 8 884 euros HT et à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).